Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260430-CM2026_047-DE

Conseil municipal du jeudi 30 avril 2026

DÉLIBERATION

CM 2026-047 Actualisation de l'Autorisation de Programme n°2024-02 – Rénovation - Extension de la salle de tennis (Complexe Sportif Louis Ballard)

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Sylvie DANIEL, 1re adjointe ; Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5e adjointe ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; Marion BALLANGER ; Timothé PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Patrick COADOU ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint ; Tayeb-Alexandre S'HIEH, Conseiller aux décideurs locaux pour Brest métropole ;

ABSENTS EXCUSÉS :
Jean-Jacques CADALEN, qui a donné procuration de vote à Gilbert QUENTEL
Emmanuelle LIBERT qui a donné procuration de vote à Olivier YVEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudie FERELLOC

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 21 avril 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice..... 29
Présents..... 27
Votants..... 29

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260430-CM2026_047-DE

CM 2026-047 Actualisation de l'Autorisation de Programme n°2024-02 – Rénovation - Extension de la salle de tennis (Complexe Sportif Louis Ballard)

Monsieur Mickaël PLUSQUELLEC donne lecture de la délibération :

Par délibération du 21 mars 2024, le Conseil municipal a décidé de recourir à la procédure d'Autorisation de Programme (AP) pour assurer le financement pluriannuel de l'opération de rénovation – extension de la salle de tennis (Complexe Sportif Louis Ballard).

L'enveloppe financière afférente à cette AP est de 1 900 000 € TTC.

A ce jour, les dépenses engagées dans le cadre de cette AP concernent uniquement les études techniques et la maîtrise d'œuvre. La procédure de consultation étant arrivée à son terme, le coût définitif de l'opération est désormais connu. Dès lors, il est proposé au Conseil municipal de modifier l'enveloppe financière ainsi que la répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme.

Considérant que toute modification d'une autorisation de programme est soumise à la délibération du Conseil municipal, le Maire propose à l'Assemblée de modifier l'AP/CP n°2024-02 relative à la rénovation – extension de la salle de tennis de la manière suivante :

MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)

N° d'AP	Libellé / Objet	Montant actuel de l'AP (TTC)	Nouveau montant de l'AP (TTC)
2024 - 02	Opération budgétaire n°95278 Rénovation – Extension de la salle de tennis	**1 900 000,00 €** *(Délibération du 12/02/2026)*	**1 920 000,00 €**

Répartition des crédits de paiement modifiée comme suit :

REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) de l'AP n°2024-02 *(opération d'équipement n°95278)*

CP 2024 (réalisé)	CP 2025 (réalisé)	CP 2026	CP 2027	TOTAL
7 200,00 €	60 902,65 €	1 000 000,00 €	851 897,35 €	**1 920 000,00 €**

Le plan de financement ci-dessous indique les ressources prévisionnelles qui seront affectées au projet :

RECETTES PREVISIONNELLES	2024	2025	2026	2027	TOTAL
DETR /DSIL / Région / Dpt / FFT / ANS	0 €	0 €	100 000,00 €	230 000,00 €	**330 000,00 €**
FCTVA	0 €	1 180,00 €	9 990,00 €	303 785,00 € (sur dép. 2026 & 2027)	**314 955,00 €**
AUTOFINANCEMENT	7 200,00 €	59 722,65 €	890 010,00 €	318 112,35 €	**1 275 045,00 €**
TOTAL	**7 200,00 €**	**60 902,65 €**	**1 000 000,00 €**	**851 897,35 €**	**1 920 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260430-CM2026_047-DE

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***approuve la modification de l'Autorisation de Programme n°2024-02 telle que présentée ci-dessus ;***

- ***autorise le Maire ou son représentant à engager les dépenses relatives à cette opération à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;***

- ***précise que les crédits de paiement de 2026 sont inscrits au Budget primitif 2026 sur l'opération concernée.***

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Matthieu SEITE

MAIRIE DE GUILERS
29820 FINISTÈRE

La secrétaire de séance,
Claudie FERELLOC